

Confédérations Continentales
Fédérations Nationales
Commissaires Internationaux UCI
AIOCC
Organisateurs d'épreuves internationales
AIGCP
Equipes enregistrées auprès de l'UCI
Directeurs sportifs enregistrés auprès de l'UCI
CPA

Aigle, le 13 mai 2016
Réf: Département des Sports / MK / LS / mgf

Modifications et rappels du Règlement UCI du Cyclisme sur Route

Madame, Monsieur,

Le Comité Directeur UCI, sur recommandation de différents groupes de travail coordonnés par la Commission Route UCI et le Conseil du Cyclisme Professionnel, a récemment approuvé un certain nombre de changements règlementaires.

Nous souhaitons donc ci-après mettre en avant ou expliquer certains points qui le requièrent :

I. Responsabilité des conducteurs en course et des passagers

Le Comité Directeur UCI a approuvé un certain nombre de changements règlementaires relatifs à la sécurité des coureurs en course (articles 2.2.038 à 2.2.085 du Règlement UCI).

Les récents incidents impliquant des véhicules ont montré la nécessité d'établir des règles claires qui définissent la responsabilité des conducteurs en course et de leurs passagers. Le principe de base repose sur le fait qu'ils doivent se comporter de manière prudente afin de garantir la sécurité des coureurs en course, des spectateurs et des autres véhicules. Ces règles sont tout autant applicables aux passagers.

Ces règles précisent également les dispositions en termes de sanction des comportements dangereux et prévoient le renvoi des cas devant la Commission Disciplinaire UCI.

Enfin, il est à noter que ces changements règlementaires constituent une partie seulement du plan d'action global concernant la sécurité des coureurs qui sera détaillé lors de la prochaine réunion du Comité Directeur UCI du mois de juin.

I. Protocole en cas de conditions météorologiques extrêmes

Le protocole en cas de conditions météorologiques extrêmes a été introduit au début de la saison et a fait l'objet d'une modification au début du mois de mars afin de définir clairement le processus de désignation des représentants des équipes et des représentants des coureurs. En collaboration avec l'AIGCP et le CPA, il a été convenu ce qui suit :

« Les participants à la réunion entre les parties prenantes sont désignés comme suit :

- Président du Collège des Commissaires de l'épreuve ;
- Représentants de l'organisation :
 - Directeur de Course ou un représentant désigné par lui ;
 - Médecin de la Course ;
 - Responsable de la sécurité.
- Représentant des équipes désigné par l'AIGCP* ;
- Représentant des coureurs désigné par le CPA**.

** Le représentant des équipes désigné par l'AIGCP se fera connaître auprès du Président du Collège des Commissaires de l'épreuve, au plus tard avant le début de la réunion des Directeurs Sportifs. Si aucun représentant des équipes n'a été désigné par l'AIGCP, un représentant des équipes sera désigné au cours de la réunion des Directeurs Sportifs.*

*** Le représentant des coureurs désigné par le CPA se fera connaître auprès du Président du Collège des Commissaires de l'épreuve, au plus tard avant le début de la réunion des Directeurs Sportifs. Si aucun représentant des coureurs n'a été désigné par le CPA, un représentant des coureurs sera désigné par le Président du Collège des Commissaires (en accord avec le coureur concerné).*

Les représentants seront désignés pour chacune des épreuves concernées par le protocole ; comme le prévoit le protocole, une réunion pourra être tenue à la demande de l'un ou l'autre des représentants désignés, auprès du Président du Collège des Commissaires. »

S'agissant du protocole en cas de conditions météorologiques extrêmes, l'UCI précise après consultation du groupe de travail ad hoc que :

- Autant que possible, tout en prenant en compte les contraintes légales du pays, les décisions doivent être prises le matin de la course ou de l'étape ;
- Les représentants des coureurs et des équipes doivent être présents pendant l'ensemble de l'épreuve afin d'avoir la possibilité de participer en personne à la réunion ;
- La réunion devra être organisée dans un environnement adéquat, avec une certaine formalité ; le Président du Collège des Commissaires effectuera un compte rendu concis de la réunion qui sera annexé à son rapport de course.

L'UCI précise également que :

- Le protocole (l'organisation d'une réunion) peut être activé à l'initiative de l'un des représentants désignés. Si aucun des représentants ne demande l'activation formelle du protocole, alors l'épreuve se déroule selon les usages habituels et l'article 2.2.029 du Règlement UCI sera appliqué en cas de conditions météorologiques extrêmes ;

- La tenue de la réunion doit être favorisée autant que possible et particulièrement lorsque la météo est incertaine ; cependant, la tenue de la réunion ne présuppose pas obligatoirement la mise en place de mesures systématiques. La réunion est l'opportunité pour les parties prenantes de partager leurs craintes et de définir une stratégie dans le cas où des conditions météorologiques extrêmes se développent au cours de l'épreuve.

II. Coupe des Nations Femmes Juniors UCI

Le Comité Directeur UCI a approuvé la création d'une série dédiée aux Femmes Juniors, sur le modèle des Coupes des Nations UCI déjà existantes.

Ainsi, le Chapitre XIV est enrichi des dispositions relatives à cette série ainsi que les articles 2.1.005, 2.3.002, 2.3.011 et 9.2.020 bis.

Il est précisé que le premier classement de la Coupe des Nations Femmes Juniors UCI a été publié le 21 mars 2016. Les épreuves qui compteront pour la Coupe des Nations Femmes Juniors UCI 2016 sont les suivantes :

- 21 Jan – Championnats d'Asie - Contre-la-montre individuel (JPN)
- 22 Jan – Championnats d'Asie – Course en ligne (JPN)
- 23 Fev – Championnats d'Afrique – Contre-la-montre individuel (MAR)
- 25 Fev - Championnats d'Afrique – Course en ligne (MAR)
- 20 Mar - Trofeo Da Moreno - Piccolo Trofeo Alfredo Binda (ITA)
- 27 Mar - Gent-Wevelgem (BEL)
- 06-09 - Avr – Energiewacht Tour (NED)
- 10-12 Jui - Albstadt-Frauen-Etappenrennen (GER)
- 14 Sep - Championnats d'Europe UEC – Contre-la-montre par équipes (FRA-MON)
- 16 Sep - Championnats d'Europe UEC – Course en ligne (FRA-MON)
- 10 Oct - Championnats du Monde UCI – Contre-la-montre individuel (QAT)
- 14 Oct - Championnats du Monde UCI – Course en ligne (QAT)
- Date à confirmer – Championnats Panaméricains – Course en ligne et Contre-la-montre individuel

III. Système de qualification des Championnats du Monde Route UCI 2016

L'UCI a publié le système de qualification pour les Championnats du Monde Route UCI 2016 à Doha (QAT). Le document complet est disponible sur la page dédiée sur le site www.uci.ch.

Egalement, un certain nombre d'articles relatifs au système de qualification ont été modifiés afin de séparer plus clairement les règles de participation (qui demeurent dans le Règlement UCI) du processus de qualification/invitation qui est publié en parallèle du Règlement UCI.

S'agissant des modalités de calcul des quotas, l'UCI rappelle par ailleurs que le système de qualification se base sur le Classement Mondial UCI (individuel et par nations) et non pas sur le Classement UCI WorldTour.

IV. Dates de la saison Route 2016

Conformément à la nouvelle formulation de l'article 2.1.002 du Règlement UCI, le Comité Directeur UCI a arrêté les dates de la saison Route 2016 du 1^{er} janvier 2016 au 23 octobre 2016 inclus.

Conformément au Règlement UCI, la saison 2017 débutera au lendemain de la fin de la saison 2016 soit le 24 octobre 2016.

Le Département des Sports UCI reste à votre écoute pour toute précision concernant ces différents changements règlementaires.

Nous vous souhaitons, Madame, Monsieur, une excellente continuation de la saison cycliste 2016 et vous prions d'accepter nos cordiales salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Knight', with a long horizontal stroke extending to the right.

Matthew Knight,
Chef de la Route.